

DE ROUBAIX-TOURCOING

LES REPARATIONS EN NATURE

- La portée pratique des entretiens de Wiesbaden
Les maisons démontables de l'Allemagne
La reconstitution de nos forêts
Le prix des matériaux

Les entretiens, à Wiesbaden, de M. Loucheur, ministre des Régions Libérées et de M. Wallber Rathenau, ministre des Réparations d'Allemagne, ont une signification particulière à l'heure présente.

C'est la suite de la politique inaugurée, l'an dernier, par M. Millerand, alors président du Conseil et qui donna à Bruxelles et à Spa les premiers résultats positifs dont M. Briand a su consolider les effets dans l'accord de Londres.

La France a le plus grand intérêt à s'entendre directement avec l'Allemagne. Des conversations comme celles de MM. Loucheur et Rathenau auront pour résultats d'effacer les malentendus, de préciser des moyens de réparations.

Les deux ministres ont discuté longuement, à Wiesbaden, au sujet de la fourniture par l'Allemagne de maisons pour les sinistrés.

La France et l'Allemagne ne sont pas éloignées de tomber d'accord.

Le ministre des Régions Libérées serait disposé à en accepter une fourniture de 4 à 5000 par an.

Les maisons seraient montées dans les régions sinistrées par de la main-d'œuvre entièrement française.

Le problème de la main-d'œuvre allemande serait ainsi résolu selon le vœu de nos populations. Elle serait employée aux réparations, sur son territoire national.

M. Loucheur a discuté surtout, à Wiesbaden, le prix des maisons démontables. Les derniers pourparlers avaient arrêté le prix de chaque maison à six mille marks-or environ, soit, au cours actuel du franc, dix-huit mille francs.

Le ministre comptait obtenir encore un rabais de 15 à 20 %.

L'effort de la France tend aussi à ce que les fournitures de maisons démontables ne viennent pas en déduction chaque année du montant de la part française de l'annuité allemande mais de 70 milliards de marks-or que par l'Allemagne à la France. Il est inexact, en tout cas, de dire que notre pays devrait payer les maisons aux fournisseurs allemands.

Dès que l'accord franco-allemand sera conclu, sur ce point, un arrimage de deux maisons-type sera effectué dans chaque département sinistré. Ces maisons pourront être examinées et visitées par les intéressés qui pourront en obtenir une semblable en quelques semaines, à valoir sur leurs dommages de guerre.

Nous croyons savoir que plusieurs centaines de ces maisons ont déjà été demandées au ministère des Régions Libérées par des industriels sinistrés désireux d'assurer un logement convenable à leurs ouvriers.

Dans les conversations de M. Loucheur et de M. Rathenau, une intéressante manière de concevoir les réparations en nature a été envisagée.

C'est la reconstitution forestière. Nos bois et forêts du Nord ont été dévastés par l'ennemi. La forêt de Mormal a été rasée sur 5.400 hectares, soit plus de la moitié de sa superficie (9.166 h.).

La Forêt de Fournies (869 h.) a été exploitée sur 700 h.; la Forêt de Saint-Amand (3.316 h.) a été rasée à blanc sur 3.000 h.; la Forêt de Marchiennes (725 h.) a été exploitée en totalité; la Forêt de Phalempin (831 h.) a été rasée sur 600 h. Les dommages éprouvés de ce fait, pour le Nord seulement, s'élevaient à 86 millions 607 mille francs.

L'Allemagne fournirait des plantations et nous enverrait des équipes de spécialistes forestiers. Les inconvénients de la main-d'œuvre allemande seraient atténués par le fait de l'isolement des travailleurs. C'est un projet qui réussira, espérons-le.

Enfin, les fournitures de ciment, de bois, de matériaux divers sont essentiellement conditionnées par la question de prix. A valeur égale aux tarifs français, M. Loucheur est résolu à ne rien accepter. Il ne consentira à des prestations de ce genre que si les prix sont réellement inférieurs aux prix de France.

Nous verrons avec satisfaction aboutir des pourparlers de ce genre. Il faut prendre aux Allemands ce qu'ils ont et le plus possible pour diminuer le montant de la dette des réparations et échapper aux difficultés éventuelles qui se présenteront dans dix ou quinze ans, peut-être avant, pour les versements en espèces.

Certes, on doit empêcher que les prestations en nature n'entravent l'activité économique française. C'est la condition des accords à réaliser, mais il est probable que les entretiens de Wiesbaden aient été conduits dans cet esprit. On nous en a donné l'assurance.

Alex. WILL.

Le Statut fiscal des Régions libérées

IL SERA DISCUTE AUJOURD'HUI AU SENAT

D'après l'ordre du jour des travaux du Sénat, c'est aujourd'hui, mardi, que cette Assemblée discutera le statut fiscal des Régions Libérées.

La Chambre de Commerce de Lille, qui cette question intéressée au plus haut point et dont on connaît la vigoureuse campagne à ce sujet, veillait attentivement.

Elle a fait parvenir des télégrammes de rappel, aux sénateurs des R. L. afin d'entretenir leur vigilance et des délégués ont été désignés pour aller suivre la discussion qui va s'engager au Sénat.

De son côté, l'Union Intersyndicale des Groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille n'est pas restée inactive. Elle a adressé hier un certain nombre de télégrammes aux représentants des Régions Libérées, leur demandant d'intervenir dans le débat afin de sauvegarder les intérêts des contribuables de ces régions.

Une lettre à M. Loucheur

De plus, l'Union Intersyndicale a adressé à M. Loucheur la lettre suivante, signée du président du groupement, M. Taffin:

Monsieur le Ministre, Nous avons l'honneur de vous confier notre télégramme de ce jour ainsi conçu: « Union Intersyndicale Groupements Commerciaux, au nom douze mille adhérents fait appel à votre grande autorité pour appuyer son point de vue au sujet du statut fiscal des Régions Libérées. Les intérêts des contribuables de ces régions, ainsi que vous avez bien voulu nous le promettre, nous sommes, Monsieur le Ministre, pour avoir été mêlé de très près à la question en votre qualité de député du Nord, toute l'importance que les contribuables des Régions Libérées attachent à la solution favorable de ce problème, véritablement angoissant pour les petits commerçants, dont la majeure partie se trouve dans l'impossibilité de payer les impôts cumulés de plusieurs années.

Nous ne pensons pas devoir vous rappeler les raisons majeures qui militent en faveur de la thèse que nous soutenons; qu'il nous soit cependant permis d'établir un parallèle entre la différence de traitement appliqué en matière fiscale aux Contribuables du Nord d'une part, et ceux du Midi d'autre part.

Le Gouvernement vient en effet d'accorder aux vins et à la situation pérorne des viticulteurs qui ont cependant dû réaliser des bénéfices assez conséquents pendant les années de guerre où l'on connaît, ces mêmes années ont apporté la dévotion et la dévotion de nos régions sinistrées. Qu'il nous soit permis de vous faire observer que nous assistons en prenant paucres et quelques fois désolés, au noble succès remporté par les Français du Midi qui ont obtenu rapidement satisfaction alors que les Français du Nord attendent en vain depuis deux années que le Gouvernement leur fasse droit à leur demande si justifiée d'exonération d'impôt pour l'année 1919.

Sachant que le statut fiscal porté à l'ordre du jour du Sénat sera discuté demain, nous sommes convaincus que vous voudrez bien intervenir en temps utile et mettre votre grande autorité au service de la noble cause que nous défendons et que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour que votre Collègue, Monsieur le Ministre des Finances, fasse au Sénat les déclarations qui conviendront pour que le statut fiscal amendé par M. le Sénateur Debierre, soit enfin voté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de ma haute confiance.

Deux assassins arrêtés à l'hôpital de Valenciennes

Ils sont les auteurs du crime de Wallers

Le « Réveil » a relaté le drame commis il y a une quinzaine de jours dans la cité ouvrière de Wallers-d'Anzin.

Entre deux heures et deux heures trente, en plein jour, une cabaretière, débitante de tabacs, Mme Lecor-Ochin, 61 ans, était lâchement assassinée.

L'enquête activement menée par la brigade mobile vient d'aboutir à d'heureux résultats. Et nous devons féliciter M. Drouin, commissaire, et son inspecteur Hocquet qui ont mené si bien et ce dans un temps très court, leur enquête.

Nos lecteurs savent que le vol avait été le mobile du crime.

A l'Hôpital Général Soudet d'Anzin, au cours de leur enquête, MM. Drouin et Hocquet procédèrent à l'arrestation du sieur Paul-Joseph Wilmart, commissionnaire à l'Hôpital Général de Valenciennes, inculpé de vols et vols commis sur la jeune L. de Wallers et sur les dames X. et Y. de Sebourg.

Les policiers interrogèrent Wilmart et cherchèrent s'il n'eût pas l'air de craindre quelque chose. Wilmart nia tout d'abord. Mais pressé de questions, il avoua et déclara qu'il avait commis son terrible forfait avec un de ses camarades, également pensionnaire à l'Hôpital Général, Henri Cheval, 35 ans.

MM. Drouin et Hocquet nantis de ces renseignements se rendirent à l'Hôpital et procédèrent à l'arrestation de Cheval.

Conduit au poste de police et habilement cuisiné Cheval passa des aveux.

Comment fut tuée la cabaretière Wilmart et Cheval se trouvaient - nos lecteurs le savent - dans le débit Lecor-Ochin. Après absorbé diverses consommations Cheval invita son ami à payer. Wilmart répondit: « Je n'ai pas d'argent. » Mme Lecor, une soif de femme, le secoua et le menaça de le faire arrêter s'il ne payait pas.

A ce moment-là, Cheval, tout en tirant de sous son gilet un marteau qu'il tenait caché et en porta un coup formidable sur le crâne de Mme Ochin, qui tomba sur le sol.

Tragique baignade à Anzin

UN ENFANT SE NOIE DANS LE CANAL

Le jeune Edgard Baës, 14 ans, dont les parents habitent 6, rue des Merciers, après avoir été chercher du charbon, rentra vers 10 heures chez ses parents.

Sa mère lui conseilla de se laver à la pompe d'enfant ne voulut pas entendre ces conseils et se rendit au canal.

Avec ses camarades Victor et Pierre Pirozette, âgés respectivement de 12 et 13 ans, Baës plongea et traversa deux fois le canal. Soudain, Baës ne reparut plus à la surface.

Il fallut une heure d'efforts de voisins dévoués pour retrouver le corps du malheureux enfant. Après les constatations d'usage, on ramena le cadavre du petit au domicile de ses parents. Inutile de dire que la douleur de ceux-ci est navrante.

Fiançailles rouges

UN JEUNE HOMME TIRE SUR SA FIANCEE ET SE SUICIDE

Paris, 13 juin. — Une jeune fille de dix-neuf ans, Mlle Berthe Bardet, rue de la Roquette, 98, avait rompu il y a quatre mois avec son fiancé, Alfred Minot, employé à la Compagnie du Gaz rue Stéphanon.

Hier après-midi, au cours d'une partie de campagne à Stains, Mlle Bardet quitta ses parents pour aller se promener seule dans les champs. Vers quatre heures, des passants entendirent le bruit de plusieurs détonations, près du pont de Pierrefitte, le long de la voie du chemin de fer. Ils accoururent et trouvèrent la jeune fille grièvement blessée à la tête. A côté d'elle était étendu le corps de son fiancé qui venait de se suicider en se tirant deux belles dans la tête. Il tenait encore un revolver dans sa main.

Mlle Bardet a été transportée à l'Hôpital de Saint-Denis. A cause de la gravité de son état, elle n'a pu être interrogée.

Incendie aux mines de Noeux

UN DEPOT DE LA FOSSE 6 A ETE DETRUIT

Un incendie, qui a pris de grandes proportions, s'est déclaré dimanche dans l'après-midi à la fosse n. 6 des Mines de Noeux. Le dépôt de bois a été la proie des flammes. Les pompiers de Béthune se sont rendus sur les lieux pour circonscire l'incendie.

On ne signale pas de victimes jusqu'à présent.

Deux gamins volèrent 10.000 francs

ARRETES PRES D'ARRAS ILS ONT AVOUE ET RENDU 4.000 FRANCS

Les jeunes Guéant, 16 ans et Faburet, 14 ans, arrêtés et écroués à Arras pour vol de numéraires commis par eux au Bureau de Poste de Noyelles ont passé des aveux complets.

Quatre mille francs sur les 10.000 francs qu'ils avaient volés ont été retrouvés, quant au reste, les deux jeunes vauriens ont déclaré en avoir dépensé une partie et perdu l'autre.

Un cadavre sur la route à Courrières

ON CROIT QU'IL S'AGIT D'UN ACCIDENT D'AUTO

Dans la nuit de dimanche à lundi, des habitants d'Harnes revenant de la fête de Courrières s'en retournaient chez eux, quand sur la route, entre le passage à niveau et les cornes de la Vilette, ils découvrirent le corps inanimé d'un homme. Rentrés à Harnes, ils prévinrent la police qui descendit sur les lieux, à l'aurore, où le corps gisait. Comme c'était sur le territoire de Courrières, la police d'Harnes da venir prévenir celle de Courrières.

Les policiers constatèrent que le malheureux avait été tué par une auto qui aurait passé sur lui. Jusque maintenant, on ne peut dire comment l'accident est survenu. La gendarmerie poursuit son enquête. Le cadavre du malheureux inconnu repose à la Morgue de Courrières.

Deux assassins arrêtés à l'hôpital de Valenciennes

Ils sont les auteurs du crime de Wallers

Le « Réveil » a relaté le drame commis il y a une quinzaine de jours dans la cité ouvrière de Wallers-d'Anzin.

Entre deux heures et deux heures trente, en plein jour, une cabaretière, débitante de tabacs, Mme Lecor-Ochin, 61 ans, était lâchement assassinée.

L'enquête activement menée par la brigade mobile vient d'aboutir à d'heureux résultats. Et nous devons féliciter M. Drouin, commissaire, et son inspecteur Hocquet qui ont mené si bien et ce dans un temps très court, leur enquête.

Nos lecteurs savent que le vol avait été le mobile du crime.

A l'Hôpital Général Soudet d'Anzin, au cours de leur enquête, MM. Drouin et Hocquet procédèrent à l'arrestation du sieur Paul-Joseph Wilmart, commissionnaire à l'Hôpital Général de Valenciennes, inculpé de vols et vols commis sur la jeune L. de Wallers et sur les dames X. et Y. de Sebourg.

Les policiers interrogèrent Wilmart et cherchèrent s'il n'eût pas l'air de craindre quelque chose. Wilmart nia tout d'abord. Mais pressé de questions, il avoua et déclara qu'il avait commis son terrible forfait avec un de ses camarades, également pensionnaire à l'Hôpital Général, Henri Cheval, 35 ans.

MM. Drouin et Hocquet nantis de ces renseignements se rendirent à l'Hôpital et procédèrent à l'arrestation de Cheval.

Conduit au poste de police et habilement cuisiné Cheval passa des aveux.

Comment fut tuée la cabaretière Wilmart et Cheval se trouvaient - nos lecteurs le savent - dans le débit Lecor-Ochin. Après absorbé diverses consommations Cheval invita son ami à payer. Wilmart répondit: « Je n'ai pas d'argent. » Mme Lecor, une soif de femme, le secoua et le menaça de le faire arrêter s'il ne payait pas.

A ce moment-là, Cheval, tout en tirant de sous son gilet un marteau qu'il tenait caché et en porta un coup formidable sur le crâne de Mme Ochin, qui tomba sur le sol.

Drame au revolver à Phalempin

UN CONTREMAITRE TIRE SUR UN OUVRIER

Une scène dramatique a mis hier en émoi le paisible village de Phalempin — charmanche villegiateure des Lillois. Un contre-maitre, employé à une entreprise de construction, a tiré un coup de revolver — pour se défendre, semble-t-il — sur un ouvrier nommé Menet et la blessé au bras assez grièvement.

Simplement, d'ailleurs, voici les faits: A 10 heures 30, un homme se présentait à la ganterie de Seclin, le col arraché et en grand état de surexcitation.

Au brigadier de gendarmerie Brood, il déclara se nommer Pupetto Jean, 36 ans, né à Trocetta (Italie), province de Trévise, et résidant actuellement à Phalempin, où il est employé comme contre-maitre et chef de chantier à l'entreprise de ciment armé Leclercq-Toucat, dont le siège se trouve à Lille, 59, rue de Béapaume.

Ce qu'il déclara Pupetto, à 9 heures, deux ouvriers, nommés Menet et Lebourgeois, vinrent me trouver dans mon bureau, menaçant de me frapper parce que j'avais congédié un autre ouvrier, Menet était même tellement furieux qu'il brandissait une barre de fer, tout en proférant ses menaces.

Après les avoir expulsés, je suis allé manger et, à 2 heures 30, je suis revenu à mon travail en compagnie du garde-champêtre de Phalempin, M. Charles Fubert, qui m'a prêté le fusil qui m'était arrivé.

A ce moment, Menet, accompagné cette fois du nommé Passebecque, s'est précipité sur moi à nouveau, tout en s'ouillant le garde-champêtre qui voulait l'en empêcher.

« Voyant qu'il allait me faire un mauvais parti, je me suis réfugié dans mon bureau. Menet et Passebecque m'y ont poursuivi. C'est alors que, devant les menaces de Menet, j'ai sorti mon revolver de ma poche.

A la vue de mon arme, mon adversaire s'est écrié: « Le fainéant, il a un revolver, il est prêt à se jeter sur moi pour me faire un mauvais parti. »

Voyant ma vie en danger, j'ai tiré deux coups, le premier en l'air, le second sur Menet, qui, tout d'un bloc, s'écria: « Le garde-champêtre me conseille alors de me rendre à la gendarmerie, c'est ce que j'ai fait, comme vous voyez. »

Telles furent les déclarations du contre-maitre.

L'état de la victime

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir sur place, à Phalempin même, cette narration est très exacte. Jean Pupetto avait d'ailleurs été ramené dans cette localité et remis par le brigadier Brood à ses collègues, deux gendarmes du Canton de Pont-à-Marcq, dont relève Phalempin.

Le contre-maitre est, parait-il, fort bien noté. C'est un père de cinq enfants et on n'a jusqu'ici aucun reproche à lui faire au point de vue de sa conduite.

Le garde-champêtre Charles Herbut, qui nous donne ces détails, confirme que Pupetto, et lui-même d'ailleurs, furent fortement bouclés et même frappés par Menet et son compagnon, qui semblaient d'ailleurs légèrement pris de boisson et étaient en tout cas, très surexcités.

Pourquoi aviez-vous un revolver sur vous? nous avons demandé à Jean Pupetto qui semblait ému.

Monsieur, je dirigeais un chantier de quinze ouvriers, c'est moi qui les embauchais et les paie et j'ai toujours dans mon bureau une somme d'argent assez forte. J'ai donc un revolver au bureau. Me voyant fort excité, menaçant par Menet, je l'avais pris sur moi et j'ai tiré pour ma défense.

Telles sont les explications du contre-maitre, confirmées par les témoins de la scène.

L'état de la victime, que l'on avait cru d'abord très grave, dit Menet s'était écroulé comme une masse, nous l'avons dit n'est pas, à beaucoup près, aussi alarmant qu'on le croyait. L'ouvrier a reçu mille balles dans le bras et a été amené dans la soirée à l'hôpital de la Charité, à Lille.

Après un pansement sommaire, il a pu d'ailleurs regagner son domicile à Lille. Le parquet de Lille doit se rendre aujourd'hui sur les lieux.

Un docteur de Tourcoing noyé près de Dunkerque

UNE BARQUE CHAVIREE EN MER AVEC DEUX PASSAGERS

Malgré un vent assez fort et une mer mauvaise, un officier belge et le docteur Debloek, de Tourcoing, s'embarquaient dimanche soir vers 7 h. 30, dans une yole, à destination de La Panne.

Après une lutte terrible contre les flots, la petite barque emportée par sa violence, chavira. Le gardien du sémaphore de Zuydcoote put apercevoir à ce moment, deux hommes qui, au large, s'accrochaient à la quille de leur bateau et faisaient des signaux désespérés. Le fonctionnaire maritime prévint aussitôt son collègue de Dunkerque, qui donna l'alarme à la station de sauvetage. Le canot du port, monté par les hommes, prit immédiatement la mer.

Après avoir cherché en vain pendant des heures à la nage au secours des imprudents passagers de la yole.

Un train emballé

Nîmes, 13 juin. — A Nîmes, un train de marchandises n'ayant pu être freiné assez tôt, est arrivé à une grande vitesse sur le pont, qui a été renversé. Quatre wagons ont dépassé la ligne et ont roulé dans la cour de la gare, jusqu'à un mètre du portail de sortie. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

LA CRISE VERRIERE

Une industrie du Nord menacée de la ruine

Plus de 1200 ouvriers verriers chôment à Fresnes et à Escoutpont depuis des mois. — Il faut que l'Etat prenne des mesures pour améliorer leur situation.

En traversant les cités laborieuses de Fresnes et d'Escoutpont, qui s'étendent riantes sur les bords de l'Escaut, des deux côtés de la grande route de Valenciennes à Condé, rien ne fait prévoir la détresse qui pèse lourdement sur ces deux cités, jadis animées par la plus grande activité productive.

Un malaise oppressant pourtant paralyse la vie de cette contrée, malaise dû à la crise verrière persistante qui, depuis de longs mois, réduit au chômage une bonne partie des populations de ces deux centres industriels.

Fresnes et Escoutpont comptent actuellement près de 9.000 habitants, dont plus de 1.200 ouvriers verriers, qui, les verrières fermées, se sont dispersés dans les environs pour trouver un travail leur permettant d'assurer leur subsistance et celle de leur famille.

Avant la guerre, de multiples industries fleurissaient dans cette contrée prospère, mais la guerre, formant, sans contredit, avec les mines, une des branches les plus importantes de l'activité économique de la région.

Vinrent les hostilités qui changèrent tout et portèrent un coup mortel au développement incessant de cette contrée laborieuse. Que va-t-il advenir maintenant de ces deux bourgs? A quoi vont s'occuper les ouvriers verriers?

Il est impossible de le prévoir, la crise ne marquant aucun signe de décroissance, et menaçant au contraire, de se prolonger longtemps.

La production des verrières

Fresnes et Escoutpont possédaient avant guerre, trois bassins à verres à vitres et trois bassins à verres à bouteilles.

En octobre 1919, les verrières furent occupées militairement et ne travaillèrent pas par conséquent.

En septembre 1919, M. Schmidt, un patron verrier de Fresnes, remit ses fours en activité. Ils marchèrent jusqu'en juillet 1920.

En octobre 1919, les verrières furent occupées militairement et ne travaillèrent pas par conséquent.

Depuis lors, le personnel congédié végète et cherche à s'occuper dans les localités et hameaux voisins.

Les verrières de l'Escaut, qui occupaient 600 ouvriers, ferment leurs portes en juillet 1920.

A l'Escautpont, un bassin ne reprit sa fabrication qu'en octobre 1920. Au mois de janvier suivant, menacé de faillite, il dut congédier son personnel.

En somme, des six verrières que comptent les deux localités, une seule travaille actuellement, et ce par un peu plus de 200 ouvriers.

« La production des verrières de Fresnes et d'Escoutpont, nous dit le citoyen Proer, maire de Fresnes, était très importante avant guerre. Chaque bassin de verre à vitres produisait en moyenne 3.000 caisses par mois.

« La caisse », qui est une mesure particulière aux verriers, contenait 27 mètres carrés de verre simple, 18 mètres carrés de verre demi-double, ou 13 mètres carrés de verre double.

A l'Escautpont, chaque bassin de verres à bouteilles produisait 50.000 bouteilles par jour.

Les deux tiers de la production étaient absorbés par la consommation du pays; le reste était destiné à l'exportation.

A l'heure actuelle, la seule verrière qui marche à l'Escautpont produit 12.000 bouteilles par jour.

Ces chiffres seuls prouvent l'importance de cette industrie, que la ruine guette et qui menace de disparaître.

L'Etat cause du chômage

A quoi attribuer la crise que traverse l'industrie verrière? demandons-nous au citoyen Proer.

« Le résultat de la funeste économie d'Etat est la perspective de la ruine imminente et inévitable de l'industrie verrière de nos régions et, par répercussion, le congédiement de centaines d'ouvriers réduits au chômage pour une période indéterminée. »

« Si la crise était solutionnée, la remise en marche des chantiers serait-elle imminente? »

« Trois semaines suffiraient pour que les fours réapprovisionnés reprissent leur travail productif. Mais la situation est inchangée depuis dix mois et rien ne fait prévoir son amélioration. »

Le Chômage

« Conséquence néfaste de la crise, le chômage se fait sentir dans ma commune plus que partout ailleurs, nous dit le maire de Fresnes.

« Par suite de l'arrêt des verrières, le rente chez nous un million de salaires en moins par mois, bien que de nombreux ouvriers aient trouvé à s'occuper ailleurs, dans les mines ou les entreprises diverses des environs.

« Les jeunes filles et les vieillards occupés dans les verrières à des travaux secondaires ne trouvent pas à s'employer. Ils sont réduits au chômage complet et, ne trouvant aucun subsidie, se débattent au milieu des plus grandes difficultés. Notre population ouvrière est atteinte, profondément atteinte, et nous sommes à nous demander ce qui va advenir d'elle si la situation ne s'améliore pas sous peu. Le mal persistant, c'est la misère noire qui nous attend pour l'hiver.

« Quant aux employeurs, profitant comme toujours en l'occurrence, de la crise qui s'est fait insupportable à leurs ouvriers des salaires insuffisants, variant de 15 à 17 fr. C'est avec ces maigres ressources que des familles entières doivent s'entretenir. Jugez de leur détresse, si comme il arrive souvent, un seul de leurs membres est occupé, et doit subvenir à leur subsistance.

« Les Douvriers publics ne pourront se désintéresser de la situation de notre situation. Il faudra que des mesures soient prises, si l'on ne veut pas voir à jamais l'industrie javoise prospérer et amener l'émigration inévitable des ouvriers verriers vers des centres plus hospitaliers.

« L'Etat a commis une faute, patrons et ouvriers sont d'accord à le reconnaître. Il importe donc qu'il la répare au plus tôt, s'il ne veut pas porter la pleine et entière responsabilité des tristes conséquences que pourrait avoir la crise, si elle venait à persister. »

Marcel POLVENT

Une Caserne de Douai hébergera des familles ouvrières

C'est le résultat d'une heureuse idée de M. Daniel-Vincent, Ministre du Travail.

M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, a pris une initiative excellente: il veut utiliser les casernes inutilisées pour le logement des familles ouvrières.

Dans la période actuelle de crise du logement les efforts du ministère du Travail sont appelés à avoir les plus heureux effets. Le maire de Douai avait signalé la nécessité d'abriter 25 à 30 familles de travailleurs; M. Daniel-Vincent saisit immédiatement son collègue, le ministre de la Guerre, d'une demande d'occupation de la caserne dite quartier d'Anost, qui devait être prochainement désaffectée.

Les démarches de M. Daniel-Vincent viennent d'être couronnées de succès. Par lettre du 6 juin, le ministre de la Guerre a fait connaître au ministre du Travail qu'il donnait des instructions au général commandant le 1er corps d'armée, à Lille, pour faire mettre le quartier d'Anost à la disposition de la ville de Douai, à l'effet d'y loger des ouvriers.

De plus, M. Daniel-Vincent a obtenu que des fournitures de couchage pourraient être délivrées par l'autorité militaire aux municipalités, moyennant une somme très minime, environ 20 centimes par jour et par personne.